

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2021

---

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° 1048

présenté par  
M. Eliaou, rapporteur

-----

### ARTICLE 22

À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« la conservation de ses gamètes ou de ses tissus germinaux »

les mots :

« cette conservation ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.